

IV

LES INTEMPÉRIES, LA PESTE
ET LE RECUL DÉMOGRAPHIQUE A PARTIR DE 1337

*Les désastreuses intempéries de 1337 provoquent la mort
ou l'exode d'une grande partie de la population*

Dans la première partie du XIV^e siècle, à partir de 1330, le Chanan faisait partie, administrativement, de la viguerie comtale de Puget-Théniers (avant c'était un bailliage).

Cette viguerie fut affectée, en 1337, par de terribles intempéries sur la nature desquelles nous n'avons pas de renseignements précis mais dont on sait, par de multiples témoignages, qu'elles furent catastrophiques.

Toutes les récoltes ayant été détruites et les terres rendues pour longtemps impropres à la culture, les habitants de la plupart des villages se trouvèrent réduits à la famine, faute de blé. Il n'était pas rare, à l'époque, que les produits céréaliers, qui étaient à la base de l'alimentation, fissent défaut. Les cultures ne rendaient alors que quatre fois la semence, au mieux. Les familles de travailleurs ne pouvaient donc pas se constituer des stocks pour une année entière. Presque tous les ans, les gens qui en avaient les moyens allaient se procurer un peu de blé pour la collectivité sur les marchés les plus proches de la région. Mais en temps de crise générale, comme ce fut le cas en 1337 et dans les années suivantes, on ne trouvait plus à s'approvisionner sur ces marchés, si ce n'est à des prix inabordables.

Il s'ensuivit une forte mortalité, donc une régression démographique très sérieuse, rendue plus grave encore par l'exode d'un nombre plus ou moins important de tenanciers qui avaient survécu à la famine mais qui n'étaient plus à même de verser à leurs seigneurs les "services" fonciers qu'ils leur devaient ; lesquels se voyaient alors enlever, par droit de reprise "pro servitio", les terres qu'ils tenaient pour eux. Ainsi donc pendant six ans, de 1337 à 1343, les villages de la région de Puget-Théniers se vidèrent de leurs habitants. Les plus chanceux trouvèrent un refuge et du travail dans la zone côtière, mais d'autres (la plupart), privés de tout moyen d'existence, se mirent à errer sur les routes de Provence et ne purent que mendier. La formation de ces bandes de vagabonds-mendiants, qui formaient une sorte de classe sociale marginale, tant ils étaient nombreux, était le signe le plus évident de ces temps de détresse.

Le bilan du désastre

Là-dessus, le comte de Provence décida une levée générale, une "queste", pour payer l'achat de quelques châteaux (c'était un des cas prévus pour la levée). La participation de chaque feu était de 6 sous, somme assez importante et qui correspondait à la valeur d'un gros setier de blé (plus de 50 kilogs). En réalité, l'imposition était plus lourde encore (parfois du double) car elle était calculée pour chaque village sur le nombre de feux qui y étaient présents lors du dernier recensement et qui, pour les raisons qui viennent d'être indiquées, avaient fondu en certains lieux, d'une bonne moitié. Cette levée précipita encore l'exode...

Tous les villages de la viguerie s'adressèrent alors au comte de Provence pour lui demander, en raison de la crise qui les avait si durement touchés, sinon une dispense de la levée, du moins sa réduction compte tenu de la disparition d'un grand nombre de foyers. Leur demande donna

lieu à une grande enquête qui contient des renseignements détaillés sur ce qui s'était passé dans chaque village au point de vue démographique.

Pour La Rochette, l'enquête porte que les hommes du comte (on disait les hommes du roi et les terres du roi, d'où "Champ-reu", le champ royal, qui existe encore sous cette appellation) n'étaient plus que 19 contre 27 lors du dernier recensement : il en restait 11 dans le castrum (dont un Jean Lions), 4 à Saint-Saturnin (dont Etienne de Saint-Saturnin et Guigue Augier), 4 à Bonvillar (dont un Laugier et un Lions). Elle nous renseigne aussi sur le sort des 8 disparus : André Perrocha était mort et ses héritiers n'avaient pu en reprendre les biens à cause de leur indigence. Guillaume Ricord était mort après avoir vendu ses biens, Jean Meylan, également décédé, avait légué ses biens à un de ses fils qui, prêtre, était affranchi de la queste. Pierre Bérard était parti pour Grasse. Laugier Barlet, n'ayant plus de biens, était devenu mendiant. Pierre Pannard aussi avait perdu ses biens mais s'était réfugié à Grasse.

Ces déclarations furent faites à La Rochette, dans le cloître du château, par trois hommes du comte (les plus en vue) : Etienne Blancard, Pierre Laugier et Pierre Barlet, en présence de noble Isnard de Vintimille, seigneur du lieu, et de son frère Guillaume de Vintimille. Il n'y est pas question des hommes d'Isnard de Vintimille ni de ceux de Lérins. Mais nous savons qu'un assez grand nombre d'entre eux survécurent à la crise.

A La Penne, il ne restait plus que 35 chefs de foyers (sur 71 en 1313) parmi lesquels des Amiel, David, Drogoul. Aucune précision n'est donnée sur le sort des disparus.

Dans les villages périphériques, les pertes étaient, en certains lieux, plus sensibles encore.

Au Castellet-Saint-Cassien, on ne trouvait plus que 5 feux sur 12 (un Lions, un Lautier, trois Margariti). Sigalon de Sigale était parti depuis deux ans sans rien laisser. Sigale Textoris avait déguerpi en laissant une fille, Douce, qui était devenue vagabonde et mendicante. Bertrande, fille et héritière de Jules Aballe, était allée se fixer à Amirat avec son mari : ses biens avaient été repris par Isnard Féraud. Pierre Imbert était mort depuis trois ans et le seigneur avait aussi repris ses biens. Raymond Jaucerand, impotent depuis deux ans, se trouvait à l'hôpital de Puget.

Les Mujouls avaient perdu 32 feux sur 60. Les gens étaient partis comme ailleurs pour cause d'indigence et leurs biens avaient été repris par l'un ou l'autre des coseigneurs du village (il y en avait sept : Rostaing des Mujouls, Guillaume des Mujouls, noble Béatrice Gaufridi, noble Sigalona, Raymbaut d'Amirat, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, le prévôt de Glandèves).

Les possessions monacales, très éprouvées, sont réorganisées

On ignore ce qu'il advint alors des possessions victorines du Castellet-Saint-Cassien et des Mujouls, de celles aussi que l'Abbaye de Lérins avait à Saint-Antonin. Il n'en est plus question dans les documents. C'est sans doute qu'elles avaient été abandonnées. On sait, en revanche, que celles de Saint-Victor à Aiglun et à Sallagriffon furent rattachées respectivement aux prieurés de La Penne et de Bonvillar, dans l'année même des intempéries, en 1337.

Ces deux prieurés résistèrent donc mieux à la catastrophe. Tout comme, du reste, avaient résisté les prieurés lériniens de Saint-Martin et de Saint-Saturnin à La Rochette. Il est en effet possible d'identifier les

noms de plus
et surtout dan

Les posses
mais non aban

Les

La plupart
seigneurs lorsc
non-paiement d
Juifs de Puge
sommés non re
à consonance
étaient échus
d'entre eux av
Mais ni les sei
ne purent final
acquises car ce
si l'on avait pu
localités où la

*Le Chanan s
devient la p*

La crise qui
de 1337 (sans
manifestait pre
ne fut qu'un p
de malheurs qu
Provence tout
l'apparition de
l'est qui avaient

Il y eut tout
qui fit périr, dan
quand elle ne
Chanan n'eut p
signalée sur se
Biançonnet-Sai

On peut m
le comte de P
en vingt ans.
comtal avait
transfuges de
régression. A
que 11 tenanc

La vie y
bien exsangui
environs de
détruisant les
service des fa
dans de dur

noms de plus de 60 tenanciers en 1346 dans le territoire de La Rochette, et surtout dans les manses de ces deux prieurés.

Les possessions de Briançonnet et de Roquestéron furent éprouvées mais non abandonnées.

*Les biens abandonnés sont repris par les seigneurs
ou rachetés par des spéculateurs*

La plupart des biens abandonnés avaient donc été repris par les seigneurs lorsqu'il n'y avait plus d'héritiers directs ou pour cause de non-paiement des redevances. D'autres étaient tombés entre les mains des Juifs de Puget-Théniers qui avaient prêté aux tenanciers libres des sommes non remboursées. D'où, sans doute, l'apparition de tant de noms à consonance sémitique dans cette région. Quelques-uns de ces biens étaient échus à des ecclésiastiques. Il est vraisemblable que certains d'entre eux avaient été achetés, à vil prix, dans un but de spéculation. Mais ni les seigneurs, ni les Juifs, ni les religieux, ni les spéculateurs ne purent finalement tirer profit des maisons et des terres reprises ou acquises car ces maisons et ces terres n'auraient pu être profitables que si l'on avait pu y caser des gens, ce qui n'était plus possible dans les localités où la régression démographique était particulièrement sensible.

*Le Chanan surmonte sa propre crise mais, de plus en plus affaibli,
devient la proie de bandes armées qui le terrorisent et le ruinent*

La crise qui s'était produite dans le Chanan et ses environs, à partir de 1337 (sans rapport avec l'affaiblissement du potentiel vital qui se manifestait presque partout en Provence depuis la fin du XIII^e siècle) ne fut qu'un prélude accidentel, sur le plan régional, à toute une suite de malheurs qui devaient éprouver bientôt, beaucoup plus durement, la Provence tout entière et plus particulièrement, au fur et à mesure de l'apparition de ces malheurs, les villes et les villages de la Provence de l'est qui avaient été jusque là relativement épargnés.

Il y eut tout d'abord, entre 1350 et 1352, une terrible épidémie de peste qui fit périr, dans l'ensemble, une bonne partie de la population provençale quand elle ne décima pas entièrement celle de tel ou tel village. Le Chanan n'eut pas à en souffrir beaucoup, semble-t-il, encore qu'elle ait été signalée sur ses limites, en 1352, notamment du côté du Cuébris et de Briançonnet-Saint-Auban. En tout cas, la vie s'y maintient et y continue.

On peut même constater, en 1365, que le nombre des tenanciers que le comte de Provence possédait à La Rochette était remonté de 21 à 27 en vingt ans. Ce n'était cependant là qu'un cas exceptionnel. Le baile comtal avait sans doute casé sur des terres devenues libres quelques transfuges de seigneuries voisines. En fait, la population était partout en régression. A La Rochette même, l'Abbaye de Lérins n'avait plus en 1378 que 11 tenanciers contre 19 en 1345.

La vie y continuait donc mais au ralenti. Et c'est dans un pays déjà bien exsangue que des bandes armées commencèrent à s'infiltrer, aux environs de 1380, pour s'installer çà et là à demeure, y razziant ou détruisant les récoltes, brûlant les villages et s'y mettant finalement au service des factions qui, après la mort de la reine Jeanne, s'y affrontaient dans de durs combats pour la conquête de son héritage.

*L'évolution de la condition des hommes
dans la deuxième moitié du XIV^e siècle*

Avant de donner quelques détails sur ces tragiques événements, essayons de définir ce qu'était devenue alors la condition des hommes qui tenaient à La Rochette les terres de l'Abbaye.

On trouvait parmi eux, en 1346, des hommes qui, comme Guigues Augier ; Etienne, Guillaume et Laugier Blancard ; Bertrand Fulconis, Rostang Masson et Etienne de Saint-Saturnin, relevaient de la juridiction du comte (qui étaient donc "hommes du roi"). Plusieurs autres, dont les biens procédaient du morcellement de vieux casements lériniens, pouvaient dépendre des moines pour certains droits seigneuriaux. La plupart, cependant, devaient être justiciables (sauf pour les cas réservés de la haute justice) du puissant seigneur de la localité : un Vintimille. Il n'est pas exclu, par ailleurs, que quelques-uns d'entre eux, et en particulier un certain Pannard, qualifié de dominus et même de noble, aient appartenu à la classe des caslans qui se disaient libres mais dépendaient en fait du seigneur dominant. C'était peut-être aussi le cas, à l'origine, des Chastel.

Tous les tenanciers de Lérins, même les plus humbles, avaient désormais la libre disposition de leurs biens sauf à payer un droit du 13^e en cas de mutation. Et cela bien qu'on nous dise que ces biens procédaient d'un casement ou même qu'ils les tenaient "pro casamento". Ce terme de casement (je me refuse à employer le mot de chasement), qui correspondait naguère à la tenure servile, était maintenu dans les textes par la force de la tradition mais pratiquement la tenure servile avait disparu, tout au moins en ce qui concerne les terres de Lérins à La Rochette. Les scribes ne manquent pas d'ajouter d'ailleurs, après avoir dit que certaines terres avaient été reçues "pro casamento", qu'elles étaient tenues en emphytéose perpétuelle. On peut cependant induire de tout cela que l'affranchissement des tenures serviles devait être assez récent.

Dans tous les cas qui sont venus à notre connaissance, les tenanciers n'ont plus, au surplus, que des bribes de casements morcelés : les uns une seule parcelle, d'autres un nombre de parcelles plus ou moins important, jusqu'à sept. Mais cela n'est pas une preuve de l'affranchissement des casements serviles qui pouvaient être morcelés.

Nous connaissons l'origine de quelques-uns des casements morcelés : ceux de Bertrand Mari, de feu Guillaume Chambard, de Jean Blancard...

On assiste par ailleurs, en cette même année 1346, à la concession par le prieur régional de Lérins de diverses parcelles d'anciens casements en tenures libres.

L'une de ces concessions est faite à Guillaume Blancard qui est déjà tenancier d'autres biens. Il reçoit 12 parcelles (dont 3 casaux dans le manse de Saint-Saturnin, 2 jardins et 7 terres) moyennant le service d'un quart de tous les fruits qu'il en tirera.

Une autre concession, qui est en fait une confirmation, porte sur l'ensemble d'un casement tenu jusque là par Geoffroi Masson et remis par celui-ci à Rostan Masson. Le prieur de Lérins en confirme donc la possession à Rostan, en précisant bien qu'il s'agit d'une concession en emphytéose perpétuelle sous le dominium de Lérins. Le casement comprenait notamment 1 maison, 1 casal, 4 jardins, 1 pré, 1 chènevière, 5 terres, des terres à pré (terras pratagnias). Il fut même ajouté à la concession faite "de novo" une vigne qui provenait de l'héritage de

Rostan lui-même Chambard. Les re
concedés : 1 émin
moitié d'une desco
casement provenan
de setier de blé,
casement de Cham

Les redevance:
encore celles des
l'inévitable descobl

Par ailleurs, le
poules, jusqu'à 1/9
le morcellement du

En 1378, après
un nouvel état de
tenanciers de La R
est de nouveau en
intervenus dans ce
son tour par la cri
Lérins ne trouvent
sont produits dans
même en mains, à
valeur des terres s:
2 terres) qui peuve
pays.

Lorsque ces cr
était exploité dans
jusqu'au Champ de
le Serre d'en Bri
Rochette ; et jusqu
quartiers et certai
nous, six siècles p
Rouchas, le Colom
Massoulin), le To
quartiers dont les
Clot de Sancta M
(près des Fonts,
Sorgentia) et, pou

L'évolution d

Ce nom de C
de Tanna (IX^e si
pour aboutir à
Rochette).

J'ai déjà cit
du Chanan, à L
lieu-dit, presqu
partir de Cader

La différen
avaient la mêm
différente des
l'autre : La Ro

Rostan lui-même et diverses parcelles issues d'un casement de feu Chambard. Les redevances étaient distinctes selon l'origine des biens concédés : 1 émine de blé, un quart de setier d'avoine, 1/2 poule, la moitié d'une descoblada de porc si le tenancier élevait des porcs, pour le casement provenant de Geoffroi Masson ; 1/2 panal d'avoine, un huitième de setier de blé, 1/12 de poule, pour ceux qui avaient dépendu du casement de Chambard.

Les redevances des concessions emphytéotiques rappelaient parfois encore celles des services de la tenure en casement, en particulier l'inévitable descoblada de porc.

Par ailleurs, le morcellement de ces services, en particulier celui des poules, jusqu'à 1/9 ou 1/12, nous permet de constater ce qu'a pu être le morcellement du casement d'origine.

En 1378, après la dégradation de la situation générale en Provence, un nouvel état de reconnaissances passées en faveur de Lérins par les tenanciers de La Rochette nous apprend que le nombre de ces tenanciers est de nouveau en diminution (de 8) et que de profonds changements sont intervenus dans ce domaine, le Chanan ayant été sérieusement touché à son tour par la crise générale agricole et démographique. Les moines de Lérins ne trouvent plus d'hommes, en effet, pour combler les vides qui se sont produits dans la population et c'est le prieur qui doit prendre lui-même en mains, avec l'église Saint-Martin de La Rochette, la mise en valeur des terres sises à l'entour de cette église (2 condamines, 2 prés et 2 terres) qui peuvent cependant être considérées comme les meilleures du pays.

Les noms de lieux de La Rochette

Lorsque ces craquements se produisirent, le territoire de La Rochette était exploité dans toute son étendue, depuis la Colle d'Avenos (Avenas) jusqu'au Champ de "La Pierre du Guest", au pied du Gourdan ; depuis le Serre d'en Brins (de Brezins), jusqu'à Bonvillar, à hauteur de La Rochette ; et jusqu'au Miolans, en bas ; avec des cultures dans tous les quartiers et certaines en des lieux dont les noms sont venus jusqu'à nous, six siècles plus tard : Le Nogeret, Les Condamines, La Para, Le Rouchas, le Colombier, le Clot de Féraud, "Mulsonchas" (Massilinas → Massoulin), le Touët..., sans compter celles qui se faisaient dans des quartiers dont les noms ont disparu : Vulnaya, Champ Lonc, Prat Redon, Clot de Sancta Maria, Ressenat, Champ Arlanc, ad Clusetas, "Sol Gentil" (près des Fonts, vers Avenos : sans doute une traduction poétique de *Sorgentia*) et, pour nous borner : la Colle de *Cadeneta*.

L'évolution de Cadeneta, diminutif de Canna : Cheinet, La Cainée.

Ce nom de *Cadeneta*, qui était un diminutif de *Canna*, issu lui-même de *Tanna* (IX^e siècle) a évolué peu à peu au cours des siècles postérieurs pour aboutir à la forme *Cheinet* (le hameau le plus important de La Rochette).

J'ai déjà cité un exemple d'évolution semblable non loin des limites du Chanan, à La Cainée, localité importante au Moyen Age devenue un lieu-dit, presque perdu, de la commune de Cuébris. On peut la suivre à partir de *Cadeneta* ou *Cadeneta*.

La différence entre les deux noms évolués : Cheinet et Cainée, qui avaient la même forme au départ, s'explique par la prononciation très différente des habitants des deux localités cependant si proches l'une de l'autre : La Rochette et La Cainée.

les événements,
on des hommes

omme Guigues
rand Fulconis,
e la juridiction
utres, dont les
iens, pouvaient
c. La plupart,
réservés de la
imille. Il n'est
particulier un
ent appartenu
daient en fait
l'origine, des

ibles, avaient
droit du 13^e
s procédaient
". Ce terme
sement), qui
les textes par
avait disparu,
La Rochette.
voir dit que
elles étaient
ure de tout
issez récent.

s tenanciers
és : les uns
ou moins
l'affranchis-

morcelés :
Blancard...

concession
casements

il est déjà
x dans le
rvice d'un

porte sur
et remis
donc la
ession en
casement
énevière,
uté à la
itage de

A La Rochette, les gens avaient une prononciation chuintante et disaient *Cha* et non *Ca* (d'où, du reste, leur surnom de *Chats* : "lei Chats de La Rouchetto" et non "de la Rouquetto"). La même prononciation se retrouve à Castellet-Saint-Cassien où la *Calvania* (torrent identifié vers l'an 1000 sous ce nom) est devenue la *Chalvagne*.

En revanche, les gens de La Cainée et ceux de Roquestéron disaient *Ca* et non *Cha* : La Cainée et non La Chainée, La Roco de l'Estéroun et non La Rouchetto de l'Estéroun.

VI

LA FIN DU MOYEN AGE DANS LES MALHEURS ET LA RÉGRESSION

Les grands malheurs qui fondirent sur la Provence de l'Est, vers la fin du XIV^e siècle, et qui devaient aussi toucher les villages du Chanan jusque-là un peu épargnés, procédaient directement ou indirectement de la lutte dynastique qui s'était engagée entre les partisans de Charles de Duras et ceux du duc d'Anjou, tous deux prétendants à la succession de la reine Jeanne. On sait que celle-ci avait tout d'abord institué Charles de Duras, son cousin, comme héritier, puis lui avait substitué le duc d'Anjou en l'adoptant. La lutte, qui avait commencé par des mouvements de troupes vers l'Italie avant même que la reine ne pérît étouffée sous un matelas, en 1382, par ordre de Charles de Duras, prit alors en Provence les allures d'une guerre civile, un grand nombre de Communautés y étant divisées ; non seulement à ce sujet du reste mais aussi sur le plan religieux, par suite du grand schisme de 1378, les unes ayant opté pour le pape d'Avignon, les autres pour le pape de Rome.

Les luttes dynastiques

et les bandes dans la deuxième moitié du XIV^e siècle

Dans notre région, les partisans de Duras, très influents dans le pays de Nice, firent occuper la rive droite du Var, jusqu'à Villeneuve et Saint-Paul, par des troupes qui dirigèrent, à partir de là, plusieurs attaques contre Antibes, Grasse et Vence tenues par des hommes fidèles à la maison d'Anjou. Quelques bandes de routiers s'étaient établies par ailleurs, depuis un certain temps, au nord de cette région et s'y livraient à des opérations de guérilla pour elles-mêmes et pour le compte des partisans de Duras. Un de leurs capitaines, Gaillardet de Mauléon, enleva par la force et s'appropriâ, en 1384, le village de Gattières, qui appartenait à l'évêque de Vence. Nous savons, par une lettre du prieur de Saint-Pierre de Bonvillar, du 2 août 1386, qu'elles sévirent dans le Chanan à partir de 1382.

Le condottiere Perroton des Termes à Briançonnet

Le comte de Provence avait du reste recours, lui aussi, au service de condottieri pour se défendre contre les troupes qui combattaient en faveur de Charles de Duras. Par un acte passé en bonne et due forme le 25 février 1383, son sénéchal, Foulque d'Agoult, donna à l'un d'entre eux, Perroton des Termes, les villages de Briançonnet, Gars et Sallagriffon en précisant qu'il le récompensait ainsi des services qu'il avait déjà rendus à la reine Jeanne, en luttant contre les infidèles qui s'étaient emparés de ces pays, et de ceux qu'il pourrait encore rendre en les défendant. En réalité, Perroton des Termes lança de là, dans toutes les directions et jusque fort loin, à travers la Provence, de redoutables expéditions de razzia, avec prises d'otages contre rançon, et la reine Marie

se vit suppli
prix. Perroto
toutefois qu
exigeait étai
débattait al
pas les mo
apparut très
services. Et
Sallagriffon,
toute quiétu

La Prove
en effet une
de l'occuper
pour se l'ap
grande parti
lui sans diffi
au pouvoir d

Jean de
nommé, par
lui de la con
devait être r
Le comte de
positions per
comte de Sa
qui se trouva
s'était abou
pays limitro

Les des

Vita de
redoutables
parti de Nic
à Cuébris, L
Gars et Co
Roquestéron
et remirent
stationnés à
en partie. I
par des ger

Aux 'p
répondre
dépendait
à ceux c
protection
d'octobre
conquis d

Tout
par renon
ses homr

se vit supplier, après le décès de son mari, de se débarrasser de lui à tout prix. Perroton des Termes aurait bien consenti à s'en aller, à la condition toutefois qu'on lui versât une indemnité de départ. Mais la somme qu'il exigeait était si élevée que la reine ne pouvait se la procurer. Elle se débattait alors dans toutes sortes de difficultés, les financières n'étant pas les moindres. Il fallut donc supporter Perroton des Termes. Il apparut très vite, d'ailleurs, que l'on pourrait encore avoir besoin de ses services. Et la reine lui confirma la possession de Briançonnet, Gars et Sallagriffon, en 1386, ce qui lui permit de poursuivre son brigandage en toute quiétude.

La sécession de Nice en 1388

La Provence, divisée et affaiblie par toutes ces luttes, était devenue en effet une proie tentante pour son voisin, le comte de Savoie, qui décida de l'occuper sous le prétexte d'y établir l'ordre et la paix ; en réalité, pour se l'approprier. Il obtint dans un premier temps, en 1388, la plus grande partie du pays de Nice, sur la rive gauche du Var, qui se donna à lui sans difficulté et, sur la rive droite de ce fleuve, les villages qui étaient au pouvoir des Grimaldi de Beuil.

Jean de Grimaldi, qui avait négocié la sécession niçoise, fut alors nommé, par le comte de Savoie, gouverneur de la Provence, à charge pour lui de la conquérir. Mais sur la pression du pape, une trêve d'un an (qui devait être renouvelée pour douze ans) intervint entre les deux parties. Le comte de Savoie et la maison d'Anjou s'engageaient à rester sur leurs positions pendant toute sa durée. Elle fut immédiatement violée par le comte de Savoie ou plutôt, indirectement donc, par les hommes d'armes qui se trouvaient en place sur la rive droite du Var et avec lesquels il s'était abouché. C'est au cours de ces violations que le Chanan et les pays limitrophes eurent le plus à souffrir.

Les destructions, incendies et rafles consécutifs à la sécession

Vita de Blois, qui tenait le château de Thorenc, dirigea de là de redoutables expéditions dans les localités environnantes. Un capitaine parti de Nice avec ses hommes vint rafler tous les blés qui se trouvaient à Cuébris, La Penne et Puy-Figette. D'autres capitaines prirent et brûlèrent Gars et Collongues, qui leur avaient résisté, puis occupèrent Sigale et Roquestéron. Ils allèrent ensuite faire le siège d'Ascros qu'ils enlevèrent et remirent à Jean de Grimaldi. Des "hommes de Vintimille", peut-être stationnés à La Rochette, mirent Briançonnet au pillage et le détruisirent en partie. Les terres des Mujouls et de Sallagriffon furent enfin ravagées par des gens de Puget-Théniers.

Aux plaintes de la maison d'Anjou, le comte de Savoie pouvait répondre que tout cela était imputable à une soldatesque qui ne dépendait pas de lui et que, s'il reprenait, ça et là, quelques localités à ceux qui les avaient enlevées, c'était pour les placer sous sa protection. Il avait commencé par racheter à prix d'or, dès le mois d'octobre 1388, le village de Gattières que Gaillardet de Mauléon avait conquis depuis quatre ans.

Tout cependant s'arrange avec le temps. Le comte de Savoie finit par renoncer à la conquête de la Provence que la résistance opposée à ses hommes avait du reste stoppée. Mais il conserva des villages qui,

comme Ascros, Sigale et Roquestéron, appartenaient encore à la maison d'Anjou lorsque la trêve fut signée et qui avaient été enlevés ensuite, on vient de le voir, par ses hommes de main.

Le Chanan pays frontière : La Rochette en devient la place forte

Le Chanan se trouva, de la sorte, bordé à l'est par un territoire passé sous la domination du comte de Savoie et cette situation allait déterminer pour longtemps le cours de son histoire.

C'est la question de sécurité qui fut tout d'abord déterminante, car tout était à reconsidérer dans ce domaine.

Le château d'Ascros, le plus élevé de toute la région, dominait La Penne, Saint-Antonin et Cuébris, restés à la Provence. Il les tenait à sa merci. Seul le château de La Rochette, que l'on voyait poindre à l'horizon, par-dessus les terres de Puy-Figette, pouvait les secourir, en cas d'attaque, et faire pièce à celui d'Ascros.

Briançonnet était bien trop éloigné, à l'arrière-plan, pour continuer à jouer le rôle qu'il avait tenu dans le passé. Le danger immédiat, pour le Chanan, venait maintenant de l'est et non plus de l'ouest par la Chavagne et le col de Buis. On l'avait bien constaté, dans les années précédentes, quand Gars et Collongues furent incendiés sans doute parce que le capitaine Perroton des Termes n'avait pas vu arriver à temps les bandes de routiers venues, semble-t-il, du sud-est ; à moins qu'il ne fût occupé à razzier lui-même ailleurs d'autres localités.

Après 1388 donc, le rôle de La Rochette devint capital pour la défense du Chanan devenu zone frontalière et c'est certainement la raison pour laquelle ce village, auquel on ne ménagea sans doute ni les appuis ni les faveurs, traversa avec moins de mal que les autres les dures épreuves de la première moitié du XV^e siècle. Car la Provence se trouva alors de nouveau plongée dans une crise économique et démographique plus terrible encore que celle du XIV^e siècle (dont les conséquences, du reste, se faisaient encore sentir). Et cette crise frappa toutes les localités, même celles des régions qui, comme le Chanan, ne furent pas directement exposées aux troubles, aux épidémies et aux guerres qui l'engendrèrent (guerre pour la reconquête de Naples, perdue depuis la reine Jeanne ; blocus de la côte par les Aragonais ; réapparition de la peste dans la zone côtière ; banditisme, etc.).

La

Tou
de cert
il suffit
populat
belle ép
régressi
s'aggrav
compar

1

Cuébris.
La Penn
La Roch
Collongu
Sallagriff
Saint-Ant
Puy-Figet

Il ne
Age, qu'u
XIV^e sièc.

Cuébr
durement
Moins à
situation
de 1388 en
terres sav
échanges

La Ro
approxima
d'égalité a
quinze foy
Cuébris av
de ses hab
Collongues
Figette, ils
Figette éta
que sa po
Chanan.

Le

Des ch
cet interva
large part,

A La
castrum, q
même les
Glandevès
seigneurial

La population a diminué des deux-tiers environ entre 1337 et 1471

Tout cela, qui est très résumé, ressort on ne peut plus clairement de certains chiffres. Pour ce qui nous concerne ici, tout particulièrement, il suffit de comparer le nombre de chefs de feux qui composaient la population des localités du Chanan en 1313, c'est-à-dire vers la fin de la belle époque du Moyen Age, avec ceux de 1471, au terme de la grande régression économique et démographique qui, commencée au XIV^e siècle, s'aggrava si considérablement au XV^e siècle. Voici donc un tableau comparatif de ces chiffres.

Localités	Nombre de feux en 1313	Nombre de feux en 1471
Cuébris	101	21
La Penne	71	19
La Rochette	(71)	34
Collongues	48	17
Sallagriffon	32	11
Saint-Antonin	27	0
Puy-Figette	10	0
	360	102

Il ne restait ainsi en place dans tout le Chanan, à la fin du Moyen Age, qu'une centaine de feux contre trois cent soixante au début du XIV^e siècle.

Cuébris, le plus important de nos villages en 1313, avait été le plus durement touché dans cet intervalle en perdant les 4/5 de sa population. Moins à cause de la crise générale, du reste, qu'en conséquence de la situation dans laquelle il se trouva après la sécession niçoise. La frontière de 1388 en avait fait une sorte de semi-enclave coincée entre les nouvelles terres savoyardes d'Ascros et de Sigale, interrompant brutalement ses échanges complémentaires avec ces deux localités.

La Rochette en revanche, qui d'après nos propres calculs se trouvait approximativement, dans la première moitié du XIV^e siècle, sur un pied d'égalité avec La Penne, au point de vue démographique, avait, en 1471, quinze foyers de plus que cette localité et distançait même très nettement Cuébris avec 34 feux contre 21. Elle n'avait perdu que la moitié environ de ses habitants alors que La Penne en avait perdu les 2/3, tout comme Collongues et Sallagriffon. Quant à Saint-Antonin, Saumelongue et Puy-Figette, ils avaient été complètement abandonnés. Les terres de Puy-Figette étaient cependant travaillées par des hommes de La Rochette que sa position et les événements avaient donc placée à la tête du Chanan.

Le Chanan érigé en baronnie avec de nouveaux seigneurs

Des changements importants s'étaient également produits, pendant cet intervalle, dans l'état seigneurial de la région, qui étaient, pour une large part, consécutifs aux troubles dynastiques et à la sécession niçoise.

A La Rochette, un descendant d'Isnard de Vintimille, seigneur du castrum, qui, selon toute vraisemblance, avait pris le parti des Duras et même les armes contre les Angevins, fut remplacé, en 1384, par Jean de Glandevès et son épouse Louise (Louise de Vintimille, issue de la famille seigneuriale déchue). Mais ce remplacement ne se fit pas sans difficultés.

La Cour royale avait déjà "acquis" les droits que les Vintimille y possédaient (en fait, elle les avait saisis). Nous le savons parce que, à la suite de cette "acquisiton", Jean de Glandevès et Louis de Glandevès, seigneur de Faucon, son père, adressèrent à la reine Marie une supplique pour lui demander de la faire annuler comme contraire à une "transaction" intervenue entre les "prédécesseurs" de Louise, épouse de Jean, d'une part, et la Cour royale d'autre part (mais laquelle?). Il était dit, dans cette "transaction", que la Cour royale ne pourrait acquérir aucun droit à La Rochette, et que, s'il lui arrivait d'en acquérir, ses acquisitions seraient considérées comme nulles et non avenues!!!

Il est bien étrange, tout d'abord, que la date de la transaction, "présentée au Conseil royal" ne soit pas indiquée et que l'on ait pu y inclure de telles clauses. Il est plus surprenant encore que la Cour royale qui fit l'"acquisition" des droits de La Rochette ait ignoré l'existence de cette "transaction".

La supplique fut peut-être adressée à la Cour à la suite d'un arrangement préalablement négocié en haut lieu.

Quoi qu'il en soit la reine Marie, en considération des services que Louis de Faucon avait rendus au roi défunt, dans le royaume de Sicile et qu'il pourrait encore lui rendre en Provence, annula l'"acquisition" faite par sa Cour comme contraire à la "transaction" qui l'avait précédée, puis confirma pleinement les droits de Jean de Glandevès (et de sa femme Louise, qualifiée de *domina* de La Rochette), sous réserve toutefois qu'il se rendrait personnellement à sa Cour, quatre mois après avoir été mis en possession de cette seigneurie, pour lui rendre hommage et prêter serment de fidélité, en son nom et au nom de sa femme. Les droits confirmés (et peut-être même augmentés) furent très précisément détaillés : le "bailliage" des hommes, la haute et basse juridiction, le *merum imperium*, les cavalcades, la *calamanagia* (l'albergue) et autres.

Le nom des Vintimille et le mot de saisie ne figurent pas une seule fois dans le libellé des Lettres de confirmation.

A Puy-Figette, le remplacement de Boniface de Vintimille, coseigneur de la localité, rebelle lui aussi à la maison d'Anjou, ne posa aucun problème. Pierre Balb prit sa place en 1385.

En 1393, Perroton des Termes vendit la seigneurie de Briançonnet, Gars et Sallagriffon à Raimond d'Eoulx. C'est donc à ce dernier que revient le mérite d'avoir débarrassé notre région de ce redoutable chef de bandes. Il lui en coûta 1.500 florins.

Il y a, par ailleurs, toujours des Flotte et des Peiresc à Cuébris et à La Penne.

Mais ce sont alors les Villeneuve qui deviennent les principaux seigneurs de la région. Guillaume de Villeneuve peut se dire, en 1413, "seigneur du Val de Chanan", première appellation de la seigneurie de ce Val unifié en baronnie. Les Grasse, de leur côté, relèvent Raymond d'Eoulx à la seigneurie de Briançonnet, vers la même époque, et se disent aussi seigneurs d'Amirat, de Saint-Cassien et de Sallagriffon.

Les Glandevès, les Villeneuve, les Grasse, c'est-à-dire les représentants des plus puissantes familles de la région, y furent donataires de la reine Marie qui leur accorda des droits plus ou moins importants en récompense de leur fidélité à la maison d'Anjou et des services qu'ils lui avaient rendus en ces lieux ou ailleurs. Les Castellane, redevenus également très

puissants
la deuxi
alors, à s

En r
le cercle
seigneurie

Les C
localités
manifeste
de Bonvil
Martin et
chapitre
localités
XIV^e siècle

On n
Chanan c
de nouve
notamme
expédition
tirer de
Rochette,
XVI^e siècle
XV^e siècle
Rochette

Dans
pratiqué
du chept
Rochette,
Sallagriff
des chefs
de crise d
main-d'œu
plus aisés

De m
était plus
des céréa
3.000 mou
Sallagriff
une centai

En 14
d'ensembl
pouvons c
trouvent c
notammen
des posséd
de cette

puissants dans la région, ne s'y planteront qu'un peu plus tard, dans la deuxième moitié du XV^e siècle. Honoré de Castellane s'intitule alors, à son tour, "seigneur du Val de Chanan".

En revanche, on trouve à Collongues, dès la fin du XIV^e siècle, dans le cercle de ces grands seigneurs d'origine provençale, une famille seigneuriale de vieille noblesse niçoise, celle des Berre.

Les prieurés en veilleuse

Les Ordres religieux restèrent, pendant ce long siècle de crise, dans les localités où ils s'étaient maintenus au XIV^e siècle, sans toutefois y manifester beaucoup d'activité : les moines de Saint-Victor à Saint-Pierre de Bonvillar et à La Penne ; les moines de Lérins à La Rochette (à Saint-Martin et à Saint-Saturnin), à Briançonnet, à Roquestéron... L'évêque et le chapitre de Glandèves avaient obtenu quelques biens dans deux des localités les plus affectées : le chapitre aux Mijouls vers le milieu du XIV^e siècle, l'évêque à Sallagriffon dans la première moitié du XV^e siècle.

La vie des hommes dans la crise

On ne possède guère de renseignements sur la vie des hommes du Chanan durant ces temps difficiles. Nous savons toutefois qu'ils furent de nouveau réduits à la famine à la suite d'autres intempéries, en 1421 notamment. Les autorités de Guillaumes durent leur faire alors des expéditions de blé. Il semble qu'ils n'aient eu que deux moulins pour en tirer de la farine : l'un à La Rochette, l'autre à Cuébris (celui de La Rochette, qui avait beaucoup souffert, ne put être reconstruit qu'au XVI^e siècle). Le paupérisme était tel, dans la première moitié du XV^e siècle, qu'il n'était même plus possible, comme ce fut le cas à La Rochette en 1446, de faire réparer les églises qui en avaient besoin.

Dans la deuxième moitié du XV^e siècle, le labour y était cependant pratiqué à une assez grande échelle, si l'on en juge par l'importance du cheptel bovin que l'on y peut dénombrer en 1471 : 50 bœufs à La Rochette, 32 à Cuébris, 28 à Collongues, autant à La Penne, 20 à Sallagriffon. Une importance relative, eu égard au nombre très réduit des chefs de foyer de l'époque. Mais c'est justement un signe des temps de crise démographique. Le travail des bêtes devait suppléer le manque de main-d'œuvre humaine. Et c'est sans doute par là que l'on put sortir plus aisément de la crise.

De même, l'alimentation carnée, nous avons pu l'établir ailleurs, était plus importante alors qu'aux autres époques à cause de la pénurie des céréales. La population du Chanan possédait, à la même date, 3.000 moutons en chiffres ronds (900 à Cuébris, 810 à La Rochette, 540 à Sallagriffon, 300 à Collongues, 300 à La Penne). Ce n'était pas mal pour une centaine de maisons.

L'apparition des Conseils de Communauté

En 1471, quand nous avons la possibilité de dresser un bilan d'ensemble de la situation dans laquelle se trouvaient nos villages, nous pouvons constater que tous sont pourvus d'un Conseil à la tête duquel se trouvent deux syndics. Ce Conseil gère les affaires communales et tient, notamment, un cahier d'allivrement (sorte de cadastre) où figure la liste des possédant-biens de la localité, ce qui permet de les imposer à partir de cette base pour faire face aux charges royales, seigneuriales et

communales : plus justement donc que par le passé lorsque la répartition des impositions les plus lourdes se faisait à un même taux pour chaque feu.

Le Conseil communal ne pouvait certes se réunir qu'avec l'assentiment et en présence du seigneur ou de son baile, mais il était bien difficile à ce dernier de toujours s'opposer avec succès aux décisions que prenait un organisme élu et permanent : le règlement des affaires de la Communauté qui avaient quelque importance était certes déjà réglé autrefois en accord avec le seigneur par des représentants de cette communauté, mais ceux-ci n'étaient désignés que pour le règlement d'une seule affaire. Les liens qui unissaient le seigneur à ses hommes s'étaient par ailleurs sensiblement détendus encore que, dans cette région, les services personnels auxquels ces derniers étaient tenus ne fussent pas encore remplacés par une rente annuelle globale faite au nom de la Communauté.

Cette nouvelle organisation de la société communale était née de la crise. Les seigneurs, s'ils voulaient tirer quelques ressources de leurs terres, pour la plupart abandonnées, avaient été contraints, pour retenir les hommes qui n'avaient pas disparu ou pour en attirer d'autres, de leur faire des conditions de plus en plus favorables. Cela commença par des concessions de détail (comme, par exemple, l'abandon du droit qu'avait le seigneur de reprendre les casements de ceux de ses hommes qui venaient à décéder sans héritiers directs ; la reprise existait encore à Cuébris en 1406). Mais l'on en vint finalement, à des dates impossibles à déterminer (elles peuvent varier d'une Communauté à l'autre entre la fin du XIV^e et le milieu du XV^e siècle), à leur accorder la liberté de se constituer en corps communal permanent.

La vie se trouvera partout désormais largement dépendante des conditions dans lesquelles se fera cette administration communale qui sort pour nous de l'ombre en 1471, une dizaine d'années seulement avant que la Provence ne perde son indépendance. C'est-à-dire à l'une des grandes dates charnières de notre histoire.

Cette histoire va donc se dérouler, à partir de 1481, sous la domination d'un nouveau souverain, le roi de France, qui prendra aussi le titre de comte de Provence parce que Charles III, neveu et successeur du roi René, légua la Provence à la France sous réserve de ses privilèges et du respect de son individualité politique.

Nous
date, la po
s'y trouva
ayant été

Voici
chacun d'
les localité

ARNAUD
AUGIER
AUTIER

AYFRED
BARBIER
BELLON
BLANCARI
BLANQUI
BOERI ...
BOUJAREI
CARLES
CHARENT
(Quarent)
CHASTEL

CLERICI
COMPAGN
CONIL ...

DALMAS
- DAVID ...
DU VAL
- DOLCIS
DROGOUL
EMEURIC
(Meuric)
ETIENNE
(Stéphane)
FABRE
FAISOLE
FERAUD ...

FOURNIER
FULCONIS
GAROT ...
GAUFRIDI
(Geoffroi)

Les chefs de foyer en place dans le Chanan en 1471

Nous connaissons tous les chefs de foyer qui composaient, à cette date, la population du Chanan et, par là même, le nombre de maisons qui s'y trouvaient encore : le même que pour ces derniers, toutes les autres ayant été abandonnées et plus ou moins détruites.

Voici la liste générique de ces noms. Nous indiquons au regard de chacun d'eux le nombre de familles qu'il représente et la localité où les localités où il a été identifié.

ARNAUD	Collongues	1	GUIGON	La Rochette	1
AUGIER	Collongues	1	GUISOL	Cuébris	1
AUTIER	La Penne	1	HOMERE	Sallagriffon	1
	La Rochette	1			
AYFRED	Collongues	1	LAMBERT	Sallagriffon	1
BARBIER	La Rochette	1	LAURON	Collongues	2
BELLON	La Rochette	1	LAUTARD	La Penne	1
BLANCARD	La Rochette	1	LAUTIER	La Penne	1
BLANQUI	Collongues	1		La Rochette	1
BOERI	Cuébris	2	LIONS	La Penne	3
BOUJAREL	La Rochette	1		La Rochette	1
CARLES	La Rochette	1	MAGALHON	La Rochette	1
CHARENTINI ..	La Rochette	1	MARTIN	Cuébris	1
(Quarentini)				La Rochette	1
CHASTEL	Cuébris	1	MAYFRED	La Penne	1
	La Penne	1	MICHEL	La Penne	1
CLERICI	Cuébris	1	MIRAPEL	Cuébris	1
COMPAGNON ..	La Rochette	1		La Rochette	1
CONIL	La Rochette	1		Sallagriffon	2
	Sallagriffon	1	MONNIER	La Rochette	1
DALMAS	Cuébris	1	NIEL	Cuébris	1
DAVID	La Penne	1		La Rochette	1
DU VAL	La Rochette	1	OLIVARI	La Rochette	1
DOLCIS	La Penne	1	(Olivier)	Sallagriffon	1
DROGOUL	La Rochette	1	PABAN	Cuébris	1
EMEURIC	Cuébris	1		Sallagriffon	2
(Meuric)	Sallagriffon	1	PORCEL	La Penne	3
ETIENNE	Cuébris	4	PORCHER	Collongues	1
(Stéphane)	La Penne	1	RAYMBAUD	La Penne	1
FABRE	La Rochette	3	RAYNAUD	Collongues	1
FAISSOLE	Sallagriffon	1	REVEL	Cuébris	1
FERAUD	Cuébris	5	REMUSAT	La Rochette	2
	La Penne	2	ROMAN	La Rochette	1
FOURNIER	Collongues	1	SAUVAN	Collongues	1
FULCONIS	La Rochette	1	SIGALON	La Rochette	1
GAROT	La Rochette	1	TOMEL	Sallagriffon	2
GAUFRIDI	Cuébris	4	TRACHEL	Collongues	1
(Geoffroi)	La Penne	1	TRUC	Cuébris	1
	La Rochette	1	(Truqui)		
			YSNARDI	Cuébris	5

*L'ascendance locale ou régionale
de certains chefs de foyer identifiés en 1471*

Plusieurs de ces familles étaient déjà représentées dans le Chanan ou dans les localités périphériques aux XIII^e et XIV^e siècles :

Les ARNAUD à Briançonnet ; les AUGIER à Ascros et La Rochette ; les AUTIER à Briançonnet ; les BARBIER au Mas, à Cuébris et déjà à La Rochette ; les BELLON à Aiglun, Briançonnet et Le Mas ; les BLANCARD déjà à La Rochette ; les BLANQUI et les BOERI à Cuébris ; les BOUJAREL à Briançonnet ; les CHARENTINI à Cuébris et La Penne ; les CHASTEL à Amirat et La Rochette ; les COMPAGNON à Puy-Figette et déjà à La Rochette ; les CONIL à Sallagriffon et déjà à La Rochette ; les DALMAS à Aiglun, Ascros et La Rochette ; les DROGOUL à La Penne ; les EMERIC à Collongues ; les ETIENNE ou STEPHANE au Mas ; les FERAUD et les FOURNIER à Ascros ; les FULCONIS à La Penne et déjà à La Rochette ; les GAUFRIDI ou GEOFFROI à Collongues et déjà à Cuébris ; les GUI SOL à La Penne ; les GUIGUES au Mas et déjà à La Rochette ; les LAMBERT à Briançonnet et à Gars ; les LAURON déjà à Collongues ; les LAUTARD déjà à La Penne ; les LAUTIER déjà à La Rochette ; les LIONS à Ascros et déjà à La Rochette ; les MICHEL déjà à La Penne ; les MIRAPEL à Ascros et déjà à Cuébris ; les MONNIER à Briançonnet ; les NIEL à Ascros ; les OLIVIER à Ascros et Briançonnet ; les PABAN à Briançonnet et Collongues ; les RAYMBAUD et les PORCEL déjà à La Penne ; les RAYNAUD déjà à Collongues ; les REVEL à Ascros et déjà à Cuébris ; les ROMAN à Ascros ; les SAUVAN à La Rochette, à La Penne et à Puy-Figette ; les SIGALLON à Gars, Briançonnet, Le Mas et Saint-Cassien ; les TRUC à Ascros ; les YSNARDI à Ascros et Briançonnet.

Nous retrouverons les descendants de la plupart d'entre eux en place jusqu'à notre époque.

Les BARLET, présents à La Rochette aux XIII^e et XIV^e siècles, ne figurent pas dans le tableau de 1471. Ils reparaissent cependant dans les actes au cours des siècles suivants.

Pour l
par P. BO
des A.-M.,
graphique

La légè
d'abord ré
Mais Papoi
1804. Et J.
archéologi
une légèc
trouver bie
au passé.

G. BAF
de la Provi
Benoît, t. I
est trop ré

La légè
du mont C
dans les vi

On trou
par GUERA
en 814, mais
d'où le titre
de Marseille

Ake BEI
Polyptyque
Göteborg, 19

En ce
Polyptyque,
et le Chanar
devant la S
Bulletin de
membre de
en 1903, dan
priorité que
qui lui donn

Le trava
Narbonnaise,

Il n'exist
et de Marseill
base essentiel
Cartulaire de
Saint-Victor d
Abbeyes de S
avaient déjà

Les Diplô
possessions qu
Cartulaire de
l'année 884).

J.-P. POLY
en 1976, donn
de textes, sur
toutefois expl
Glandèves et

rasse,
autes
ologie
es de
levés

sur a
ou ce
leurs,
i (en
n de
rien.

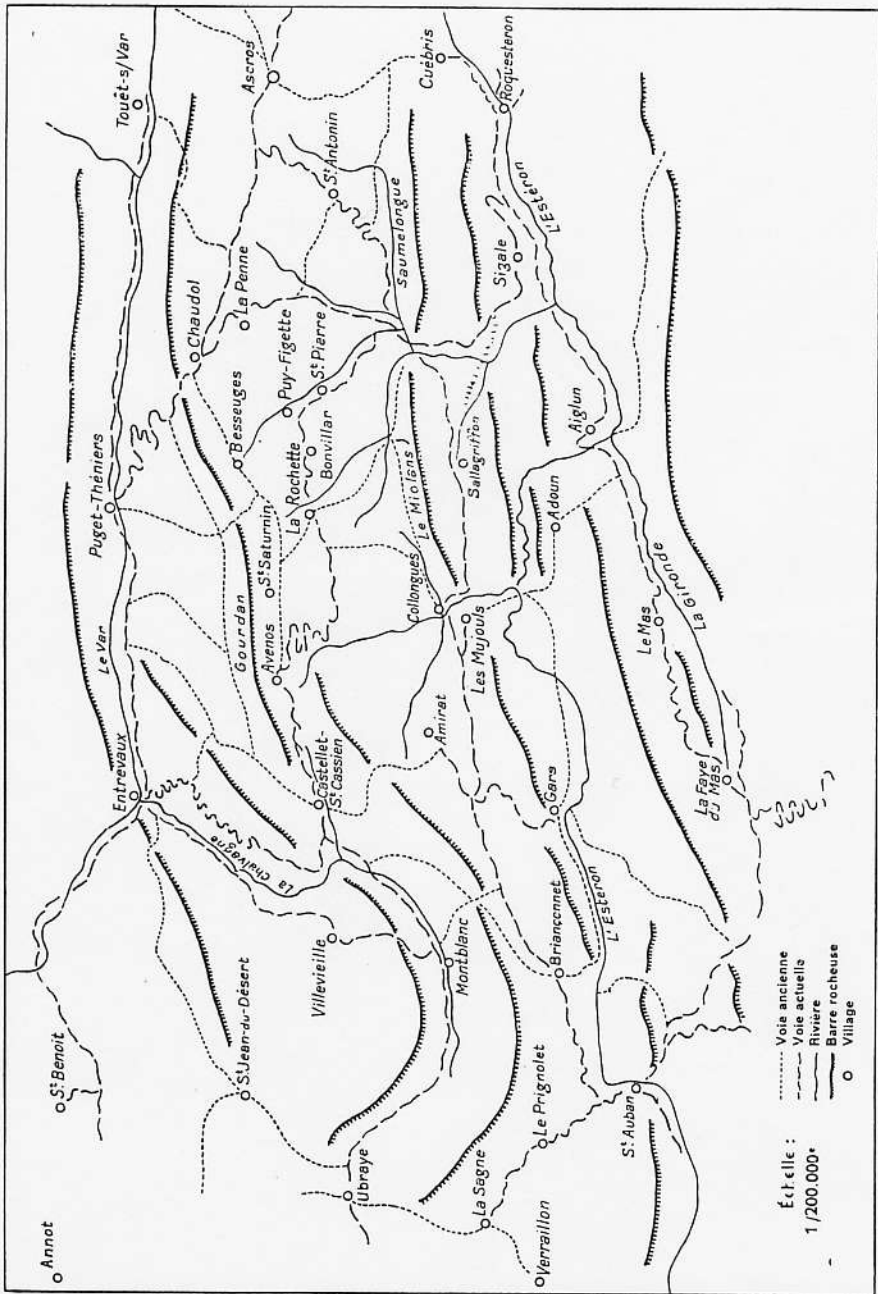
rande
telle
liée à
plan
e ces
i, est
a pu
une
et le
peu
point

ment,
leur
essive
ns un

Nice,
rtifiés
polis)
nt la
cupés.

tution
re les
i que
de la
siècle,
siècle,

adoun,
ite de
il y a



Le Chanan et ses environs